

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et deux et le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Madame GONNET, Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/10/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Objet : DEVIS CONTROLE DES JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de faire contrôler les jeux pour enfants et les installations sportives une fois par an.

L'entreprise SOLEUS propose un contrat de 3 ans d'un coût de 258.00 €HT par an pour l'ensemble des jeux.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité,

- approuve de faire un contrôle des jeux pour enfants et les installations sportives une fois par an
- approuve le contrat de 3 ans de l'entreprise SOLEUS pour un montant annuel de 215.00 € HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 octobre 2022

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS